



Activité

2023 • 2024 • 2025 • 2026 • 2027

CONNECTÉE ET SOLIDAIRE

Sommaire

03 Edito

04 Les chiffres 2024

06 La Caf connectée

12 Renforcer l'accès aux droit, la Caf solidaire

15 Garantir le juste droit

17 Accompagner les parents

26 Développer l'animation de la vie sociale

35 Accompagner les plus fragiles

42 La vie de l'organisme





2024, première année pleine de la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) qui avait été signée en juillet 2023, fut une année particulièrement riche pour la Caf de l'Oise.

En effet, la Caf s'est tout d'abord investie dans l'accès aux droits, en communiquant sur son offre de service, notamment numérique, auprès de nombreux partenaires et en les formant de façon à ce qu'ils puissent connaître les différents dispositifs de la Caf et apporter une réponse de 1er niveau. La Caf a par ailleurs élargi ses partenariats en signant des conventions avec les tuteurs moraux (Udaf, ...) , ainsi qu'avec le Service Pénitentiaire d'Information et de Probation (Spip) en vue de l'accès et du maintien des droits.

L'accès aux droits, c'est également l'accès aux services ; la Caf de l'Oise, fidèle à son modèle d'accueil inconditionnel, a reçu 87 000 visites dans ses accueils. Elle a également reçu 244 000 appels téléphoniques et traité 82 000 courriels. De nombreuses démarches sont par ailleurs effectuées en ligne directement par les allocataires. En 2024, une nouvelle téléprocédure de demande de médiation a d'ailleurs été mise en place afin de compléter l'offre existante. La Caf a intensifié son effort pour verser le juste droit en renforçant ses actions de contrôle sur pièces, sur place, de lutte contre la fraude et en améliorant la qualité de traitement. La Caf de l'Oise a ainsi pu verser 1.03 milliards d'euros de prestations à ses 153 000 allocataires.

Concernant les services et équipements aux familles, la Caf a renforcé son accompagnement en matière de développement de places d'accueil du jeune enfant avec 82 nouvelles places créées. 5 établissements sont labellisés "à vocation d'insertion professionnelle". La Caf soutient également les acteurs qui travaillent sur la parentalité, l'animation de la vie sociale ou encore la lutte contre la mal logement. 63 Millions d'euros au titre de l'Action Sociale ont été mobilisés sur ces priorités.

Pour mieux servir les familles, la Caf a fait évoluer son organisation vers une approche populationnelle en mettant en place une équipe dédiée au traitement des foyers percevant au moins une prestation liée au handicap.

J'ai eu la chance de rejoindre la Caf de l'Oise en 2024 et j'ai pu constater l'engagement sans faille de ses salariés sur notre mission de service public de solidarité, et l'investissement du Conseil pour favoriser une gouvernance de l'organisme tournée vers le meilleur service aux allocataires et aux partenaires de la Caf sur le territoire isarien.

Excellente lecture de ce rapport d'activité 2024 de la Caf de l'Oise.

Les chiffres 2024

La Caf de l'Oise compte 153 547 allocataires au 30 juin 2024, soit une baisse de 0.6 % par rapport à 2023. Pour aider les familles, la Caf mobilise 1,03 milliard d'euros, soit une hausse d'environ 3,7% par rapport à 2023, ce qui représente une moyenne mensuelle de plus de 550 euros par allocataire

1 032 313 141 euros

au titre des prestations légales

Aides à la petite enfance	155 826 931 €
Aides à la famille	319 689 622 €
Aides au logement et à l'habitat	144 871 278 €
Aides aux personnes en difficultés	411 925 310 €

155

millions d'euros au
titre de la petite
enfance

67 536 415 euros

au titre de l'Action Sociale

Accueil du Jeune Enfant	37 500 744 €
Parentalité/Temps libre	22 270 632 €
Accompagnement social	1 439 263 €
Logement et Habitat	1 722 722 €
Animation de la vie sociale	3 212 206 €
Autres (REAAP/espaces rencontres...).....	1 213 848 €

144

millions d'euros
au titre du
logement

PAJE + CLCA + PreParE 155 826 931 €

*Prestations accueil du jeune enfant + Complément libre choix d'activité +
Prestation Partagée d'éducation de l'Enfant

Allocations Familiales 190 679 902 €

Allocations Forfaitaires 1 466 790 €

Complément Familial 36 579 746 €

Allocation Logement Familial 29 812 589 €

Allocation Soutien Familial non récupérable 34 134 642 €

Allocation Soutien Familial récupérable 2 429 989 €

Allocation Adulte Handicapé 158 990 324 €

Allocation Education Enfant Handicapé 20 868 185 €

Allocation Journalière du Proche Aidant 93 773 €

Allocation Journalière de Présence Parentale .. 3 658 439 €

Allocation de Rentrée Scolaire 29 549 976 €

RSA Jeunes 65 961 €

RSA Département 128 033 264 €

Aide Personnalisée au Logement 87 417 995 €

Allocation de Logement Sociale 27 265 957 €

Allocation de Logement Temporaire 374 744 €

Prime d'activité 119 255 326 €

Prestation UE 12 861 €

Allocation Différentielles 7 702 €

Allocation décès enfant 233 336 €

Primes exceptionnelles (RSA, PRE, PSA ...) 4 460 257 €

AVVC 331 857 €

*Aide d'urgence aux Victimes de Violences Conjugales

Frais de tutelle 787 870 €

550 €
montant moyen
mensuel perçu par
allocataire

128
millions
d'euros au titre
du RSA

La Caf connectée

Le site caf.fr et l'application Caf-Mon Compte, accessibles sans interruption, sont les canaux de contact privilégiés pour obtenir des informations sur les prestations, estimer ses droits, formuler une demande, signaler un changement, ou encore consulter ses droits...

Dans nos accueils, les allocataires sont guidés dans les espaces multi-services afin d'effectuer leurs démarches en ligne.

Les partenaires de la Caf bénéficient également d'un bouquet d'offres et de services depuis l'Espace professionnels du caf.fr.

Différents services en ligne permettent selon le profil du partenaire de consulter les dossiers des allocataires, de déclarer une fin de bail, de déclarer le montant d'une rémunération pour les salariés en ESAT...

168 350

utilisateurs
distincts du caf.fr
sur l'année

94,3 %

des allocataires
ont communiqué
leur adresse mail

92,6 %

d'informations
entrantes par voie
dématérialisée

114 011

utilisateurs
distincts de mon
compte mobile

92 %

des déclarations
trimestrielles de
la Prime d'activité
déclarées en
ligne

99 %

des changements
d'adresse traités
par le biais du
caf.fr

82 653

courriels
reçus en 2024

84 %

des demandes
d'aide au
logement
réalisées en ligne

97 %

des déclarations
trimestrielles Rsa
effectuées en
ligne

Les demandes de prestations en ligne (source TDB national téléprocédures)

Demandes	Nombre total de demandes	Demandes en lignes	Taux d'utilisation du téléservices	Progression depuis 2023
Aide au logement	20 875	17 445	84%	+2 points
RSA	8 347	6 294	75%	+5 points
PPA	11 542	10 646	92%	stable

L'actualisation des situations en ligne (source TDB national téléprocédures)

Actualisation	Nombre total de demandes	Demandes en lignes	Taux d'utilisation du téléservices	Progression depuis 2023
Déclaration trimestrielle*	348 713	340 232	97%	stable
Changement d'adresse	35 648	35 375	99%	stable
Changement RIB	35 165	26 415	75%	+6 points

*pour le RSA et/ou la PPA et l'AAH

Les informations transmises en ligne par les partenaires (source TDB national téléprocédures)

Actualisation	Nombre total de demandes	Demandes en lignes	Taux d'utilisation du téléservices	Progression depuis 2023
Loyer (Bailleurs)	20 092	15 098	75%	+13 points
Garantie de ressources (ESAT)	1 345	1 087	80%	-2 points
Demandes d'aide au logement	17 055*	5 126	31%	stable

*hors flux étudiants (DALE DALEPR)

Suivre la prise en charge de ses démarches sur le caf.fr et l'application mobile

Le recours au téléservices permet de réduire les délais d'acheminement vers la Caf et une prise en charge rapide.

Ainsi, le flux de déclarations trimestrielles pour le RSA, la PPA et l'AAH a été pris en charge avec un délai moyen d'un peu plus de 3 jours, en 2024.

- Pour l'ensemble des prestations affiche une performance de 13,1 jours (cible 16 jours)
- Pour les demandes de minima sociaux ont été pris en charge en 28 jours (cible 28 jours)
- Pour les bénéficiaires de minima sociaux reste inférieur à la cible avec un résultat à 12,8 jours (cible 14 jours)

Des sécurités renforcées

En réponse à la multiplication des tentatives de violation de données ou d'usurpations d'identités, la Caf a renforcé sa politique générale de sécurisation de la connexion aux comptes des usagers sur tous les portails (caf.fr, Mon Compte, Aripa...).

Depuis décembre 2024, un système de double authentification pour Caf Connect est instauré afin de réduire le risque de piratage et protéger l'accès au compte de nos usagers.



De nouvelles offres de service en ligne

Depuis le 4^{ème} trimestre 2024, la téléprocédure de médiation est opérationnelle. Elle consiste en la mise en place d'un service en ligne permettant aux usagers insatisfaits de saisir leur médiateur via leur espace « Mon Compte ». La Caf a reçu 352 demandes de médiation en 2024.

La réponse téléphonique

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30, nos conseillers sont disponibles pour répondre aux appels et aux demandes par courriel des allocataires des Caf de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne.

Pour la Caf de l'Oise, en 2024 :

- 115 127 appels pris en charge par un conseiller
- 139 232 communications traitées par le serveur vocal

779 718 appels reçus par la plateforme régionale, en 2024 :

- 397 484 appels traités par un conseiller (51%)
- 382 234 appels traités par le serveur vocal (49%)

Des plateformes téléphoniques solidaires et pluridisciplinaires

Depuis juillet 2021, la Caf de l'Oise participe aux services de réponses téléphoniques nationales dédiés aux étudiants, bailleurs et particuliers qui ont besoins d'aide pour accomplir des démarches en ligne.

En soutien aux Caf du réseau, la Caf de l'Oise héberge également, depuis janvier 2024, une plateforme qui intervient en renfort sur les flux d'appels téléphoniques des Caf de l'ensemble du réseau.

Depuis août 2024, ces deux plateformes téléphoniques prennent également en charge les flux d'appels de l'agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa)

Les courriels

- 144 768 allocataires ont déclaré une adresse électronique, soit 94,3% des allocataires ;
- 82 653 mails reçus en 2024 ;
- 75.74% mails pris en charge dans un délai de 48 heures.

Les campagnes de communication

Des actions de communication d'accès aux droits et de prévention ont été mises en place au cours de l'année 2024 par le biais de campagne SMS et de courriels.

- Incitation pour déclarer un changement de situation professionnelle, transmission des titres de séjour, prévention des indus, arrivée d'un enfant...
- Campagne de recouvrement, accusé réception des accords de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), promotion des aides de l'Action sociale...

Pour l'année 2024, 186 776 SMS (en 201 campagnes) et 189 320 courriels (en 110 campagnes) ont été envoyés par la Caf de l'Oise.

L'accueil physique

En 2024, nous comptons 86 991 visites en accueil Caf (-15% par rapport à 2023) dont :

- 27 941 visiteurs (32%) pour l'accompagnement d'un service en ligne ;
- 59 050 entretiens (68%) pour un renseignement rapide et personnalisé ;
- 1 895 rendez-vous physiques ont également été assurés en Caf.





71 accueils de proximité dans l'Oise.

5 sites d'accueil Caf, 40 France Services et 1 Maison de service au public permettent une plus grande accessibilité. 25 centres sociaux ont également mis en place des actions ciblées d'accès aux droits en faveur des familles.

CDAP : mon compte partenaire et le service partenaire

248 partenaires habilités au service CDAP, dont 8 nouveaux pour 2024.

Des campagnes d'appels sortants et de mails sont menés tout au long de l'année pour accompagner nos bailleurs à télédéclarer le montant du loyer en ligne.

Renforcer l'accès aux droits, la Caf solidaire

Le Conseil Départemental de l'Oise : un partenaire essentiel

Dans le cadre de leur partenariat historique, la Caf et le Conseil Départemental de l'Oise ont renouvelé la convention de gestion du RSA. Elle témoigne de la reconnaissance de la qualité des services rendus par la Caf et de la volonté commune de poursuivre cette collaboration dans l'intérêt des allocataires.

Une convention de transmission de données relative à la gestion de l'Allocation de Rentrée Scolaire, en lien avec des situations de placement d'enfant, a également été signée entre le Conseil Départemental – Aide Sociale à l'Enfance, la MSA et la Caf.

De plus, une collaboration a été mise en place entre les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et plusieurs services de la CAF afin de fiabiliser les droits des allocataires et de fluidifier le recouvrement des créances.

Pour favoriser l'accès aux droits de ses allocataires, la Caf a poursuivi son partenariat avec la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA, ex-MDPH) pour améliorer la transmission des décisions d'attribution de l'AAH et de l'AEEH par voie dématérialisée. Des rencontres régulières ont également été organisées pour fluidifier les échanges et la transmission des informations, notamment pour les allocataires bénéficiant du maintien de l'AAH dans l'attente de la décision de la MDA, afin de limiter les indus.



La Caf spécialisée

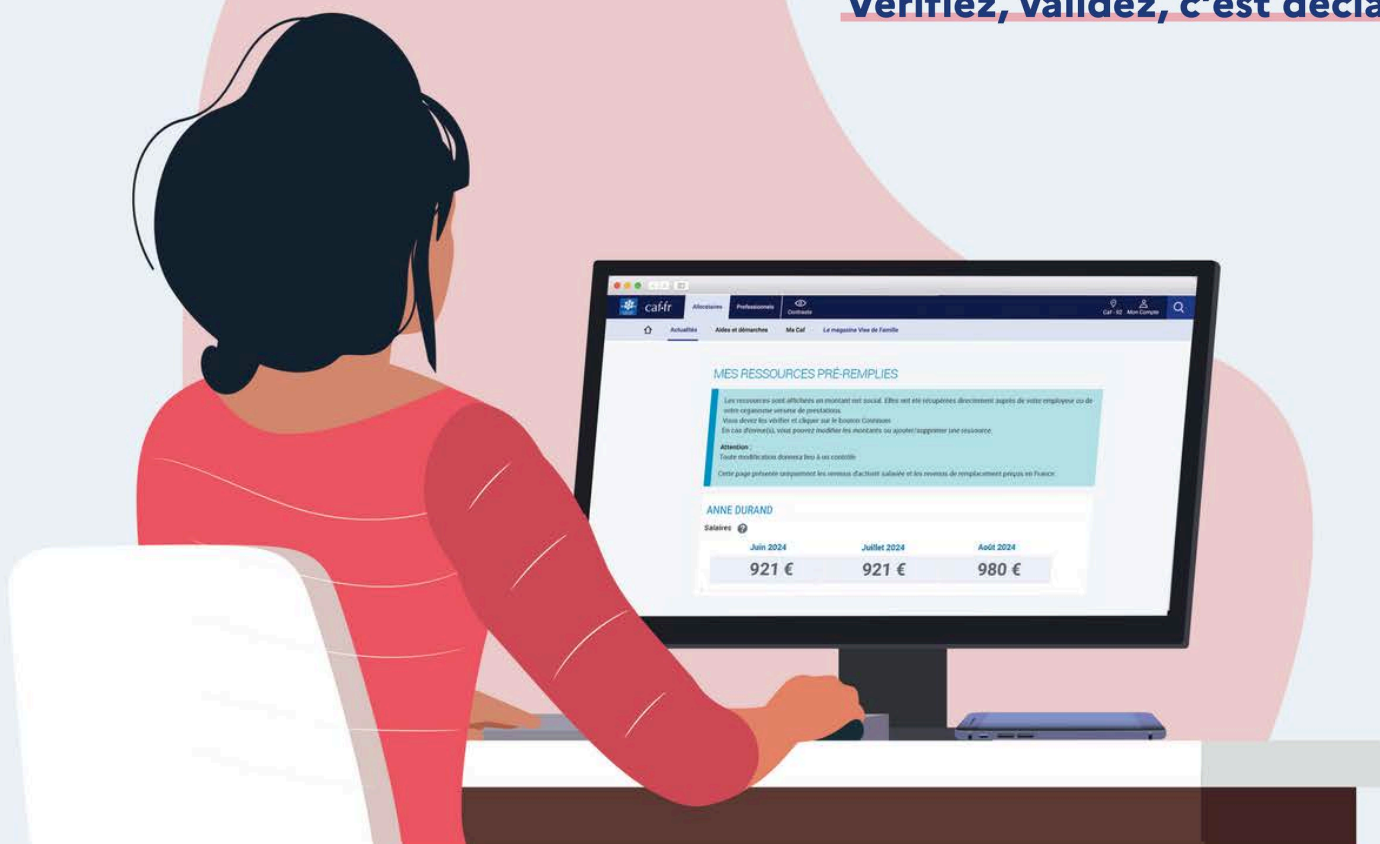
Plusieurs fois reportée, la gestion de l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) a été centralisée pour plusieurs CAF auprès de celle de l'Indre qui a également pris en charge la gestion mutualisée de l'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA), auparavant assurée par la CAF de la Nièvre depuis sa création en 2020.

Une Caf en évolution : vers un avenir innovant

- **Le Montant net social (MNS) depuis le 01/01/2024**

Le MNS est le revenu net après déduction des prélèvements sociaux obligatoires. Il sert à simplifier les démarches administratives et doit être indiqué dans les déclarations trimestrielles de RSA et de la prime d'activité. Il a été progressivement affiché sur les bulletins de salaires à compter de juillet 2023, puis est devenu obligatoire en janvier 2024.

Prime d'activité, RSA :
Vérifiez, validez, c'est déclaré !



- **Une approche populationnelle des droits de l'allocataire**

L'approche populationnelle est une démarche centrée sur l'allocataire qui vise à prendre en charge la gestion de sa situation en fonction de son profil et de ses besoins spécifiques.

Début 2024, la Caf a mis en place une équipe en charge des situations des allocataires touchés par le handicap.. Cette organisation a permis d'améliorer les délais de prise en charge des demandes et d'améliorer la qualité de service. On constate notamment une ouverture de droit plus rapide et une continuité des droits qui vise à enrayer la rupture des droits.

- **Faciliter et sécuriser les échanges en ligne**

Afin de répondre aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données, la Caf a initié le déploiement d'une plateforme institutionnelle d'échanges sécurisées. La Caf et la Conseil départemental ont expérimenté ce dispositif qui sera généralisé en 2025.

- **Faciliter la gestion des subrogations RSA et AAH**

Depuis l'été 2024, la CARSAT des Hauts-de-France transmet à la Caf les notifications de pensions vieillesse en faveur des bénéficiaires de RSA et d'AAH de façon dématérialisée via la une plateforme d'échange sécurisée. Ces échanges permettent de sécuriser les échanges et d'accélérer le traitement des arrérages de pension et des créances subrogées.

- **Les Assistants Digitaux**

Depuis plusieurs années de nouveaux outils automatiques de collecte et d'enregistrement de données ont été déployés pour :

- Optimiser la productivité et de la qualité du service ;
- Améliorer les délais de traitement et la satisfaction des allocataires ;
- Contribuer à l'allègement des charges de travail et au bien-être des gestionnaires ;
- Sécuriser les traitements en évitant les erreurs de saisie.

Deux nouveaux automates ont été réactivés ou déployés en 2024 pour le traitement des certificats de mutation et pour le partage des aides au logement en cas de résidence alternée.

Garantir le juste droit

Le contrôle interne

Le juste droit est garanti par le dispositif de contrôle interne qui vise à couvrir les risques de toutes natures grâce à des moyens de maîtrise préventifs ou curatifs. Ce dispositif se concrétise à travers un plan de contrôle annuel qui est établi par le Directeur et le Directeur comptable et financier.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la recherche de la performance et par le maintien des objectifs sur place, datamining pièces, contrôle Rac annuels et fraude en montant.

Le plan de contrôle des données entrantes en matière de prestations légales prévoit :

- Les contrôles sur place des allocataires par des agents assermentés. En 2024, le montant d'impact financier s'élève à 7 499 835 € soit un impact financier moyen de 6 499 €. 1 154 contrôles ont été réalisés qui se sont traduits par la notification d'indus dans 77% des cas (889 indus pour 6 565 723 €), mais aussi de rappels dans 44 % des cas (844 rappels pour 932 112 €).
- Différents contrôles sur pièces sont réalisés soit par des gestionnaires conseils prestations, soit par des gestionnaires maîtrise des risques dépendant de la Direction comptable et financière. 22 804 contrôles ont été réalisés.

Une évaluation de la qualité de la liquidation est effectuée au travers de 2 indicateurs. En 2024, les objectifs ont été atteints pour L'IQL 0 dont le taux de qualité financière est de 93,1 %, mais non atteints pour l'IQL 6 qui affiche un taux à 93,8%. Un projet d'amélioration de la qualité de la liquidation a été mis en place et est piloté par le comité de pilotage Qualité.

La Caf procède également au contrôle des équipements et services financés au titre de l'action sociale. Ces contrôles permettent de détecter les déclarations erronées ou fausses mais aussi de repérer les financements potentiels, les besoins des partenaires en matière d'informations et de conseils. Il s'agit de garantir une bonne et juste utilisation des fonds publics, mais aussi d'assurer une équité entre les familles et les partenaires.

Pour 2024, 52 structures financées par la Caf au titre de l'action sociale ont fait l'objet d'un contrôle approfondi sur place et/ou sur pièces ce qui représente une masse financière contrôlée de 5 608 175 €. Ces contrôles ont généré 68 % d'indus pour un montant de 209 009 € et 3.2 % de rappels pour un montant de 14 842 €.

Les services du DCF vérifient également une partie des paiements engagés par les techniciens des aides collectives.

La prévention et la lutte contre la fraude

Depuis 2023, les objectifs fixés sont en montant de préjudice subis et non plus en nombre de fraude à qualifier.

Le préjudice de fraudes avérées pour 2024 est de 4 924 652 € avec un taux de qualification de 93 %. Le montant moyen de la fraude est de 11 117 €.

Les sanctions prononcées à l'encontre des allocataires mis en cause sont :

- 182 avertissements ont été prononcés
- 201 allocataires se sont vu notifier une pénalité pour un montant total de 183 734 €
- 7 dépôts de plainte ont été réalisés.



Accompagner les parents

153

MILLIONS D'EUROS
D'AIDES À LA
PETITE ENFANCE



31

MILLIONS D'EUROS POUR
LES SERVICES D'ACCUEIL
DU JEUNE ENFANT

Accompagner les parents

La parentalité est l'objet de nombreuses politiques publiques au cœur desquelles la Caf joue un rôle essentiel. Les politiques et dispositifs s'adaptent au développement des nouvelles configurations familiales. Du fait de ces évolutions, le rôle de parent s'est complexifié.

Les Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

La Caf de L'Oise poursuit son engagement auprès des REAAP. En 2024, 192 754€ ont été versés à 28 porteurs de projets pour 68 actions.

Les Centres sociaux continuent à œuvrer dans le champ de la parentalité dont 2 situés en quartiers politique de la ville et 1 en zone rurale ont proposé des actions parentalité.

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Durant l'année scolaire 2023/2024, 107 groupes portés par 21 gestionnaires ont pu bénéficier de ce dispositif financé sur fonds nationaux à hauteur de 261 905 € (211 239 € de PS CLAS socle et 50 666 € de bonification)

La médiation familiale

Dans l'Oise, 2 associations sont conventionnées dans le cadre du protocole départemental de développement de la médiation familiale, pour un total de 3.25 ETP qui sont financés à hauteur de 191 070 €. Il s'agit de l'AEM (Association enquête et médiation) et de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales).

Les espaces rencontres

La Caf de l'Oise soutient 2 associations, l'AEM (Association enquête et médiation) et France Victimes, financées à hauteur de 235 154 €. Elles proposent un accueil dans leurs 3 espaces de rencontres et ont pour but de maintenir ou rétablir les relations entre les enfants et les parents.



VOUS ÊTES VICTIME, PROCHE OU TÉMOIN
DE VIOLENCE, AGRESSION OU HARCELEMENT,
ACCIDENT DE LA CIRCULATION...

**CERTAINES DOULEURS
NE SE VOIENT PAS,
ELLES S'ÉCOUTENT.**

UNE ÉQUIPE D'ACCUEILLANTS, DE JURISTES ET DE PSYCHOLOGUES
VOUS APPORTENT AIDE ET SOUTIEN

Les Lieux d'accueil enfants parents (LAEP)

La Caf a versé 35 217 € afin d'accompagner les 6 LAEP du département (création de 2 nouveaux LAEP en 2024), dans leurs actions aux quotidiens auprès des jeunes enfants et leurs parents. Les LAEP apportent un soutien à ces derniers et permettent de rompre l'isolement des familles tout en favorisant la socialisation, l'éveil et l'autonomie des jeunes enfants.

Le financement correspond à 1 806 heures d'ouverture et d'organisation.

La prévention de la radicalisation (CDS CJ)

Au printemps 2024, la Caf de l'Oise a lancé un appel à projets pour soutenir les actions de prévention primaire de la radicalisation, au plus près des publics et des territoires.

Cet appel à projet de la Caf est distinct mais néanmoins complémentaire de celui lancé par les services de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

L'objectif de la branche Famille est notamment de :

- Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité ;
- Développer l'esprit critique dans le cadre d'une pédagogie du « contre-discours », en diffusant des messages porteurs d'alternatives positives face à la propagande extrémiste ou visant à déconstruire et délégitimer les discours radicaux ;
- Lutter contre le repli communautaire dans les territoires particulièrement concernés ;
- Développer ou renforcer l'éducation au numérique, notamment dans une optique de prévention de la radicalisation ;
- Accompagner les familles et les jeunes confrontés, ou susceptibles de l'être, aux phénomènes de radicalisation.

Au total, 4 projets ont été aidés à hauteur de 25 115€



L'aide aux vacances familiales (AVF)

Considérant que les vacances créent du lien entre enfants et parents et qu'elles favorisent le bien-être de chacun, la Caf de l'Oise soutient de départ des familles, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800 €, dans des structures labellisées par VACAF. L'aide est majorée si au moins un des enfants est bénéficiaire de l'AEEH et/ou si un des parents est bénéficiaire de l'AAH. Cette année 1475 familles allocataires dont 876 familles monoparentales et 3 486 enfants ont pu bénéficier de ces séjours pour un montant de 803 687€.

En 2024, la Caf de l'Oise a maintenu, sur ses fonds propres, le versement de l'aide au transport. Bien que l'aide au transport nationale ait été supprimée, la Caf de l'Oise a fait le choix de maintenir dans son règlement intérieur d'action sociale, des montants d'aides équivalents à ceux de 2023, afin de poursuivre son objectif de lever un des freins à l'utilisation du dispositif d'Aide aux Vacances Familiales (AVF) et d'encourager les familles à partir en vacances. Au total, ce sont 913 familles qui ont bénéficié d'une aide au transport.



L'aide à domicile

La Caf de l'Oise, dans le cadre d'une convention avec deux associations sur le département, finance l'intervention d'AES (Accompagnants éducatifs et sociaux) et de TISF (Technicienne d'intervention sociale et familiale) pour leur accompagnement social et éducatif, mis en œuvre à partir d'un diagnostic formalisé, d'un contrat d'intervention et d'une évaluation. Ils interviennent à partir de faits générateurs sources d'indisponibilités temporaires des parents. Les associations ont déclaré 8,40 ETP au titre des TISF (contre 14,50 ETP en 2023), et 11,10 ETP au titre des Aes (contre 10,28 ETP en 2023) qui ont été financés à hauteur de 1 012 479 €.

Développer des services à l'enfance

Développer une offre d'accueil du jeune enfant et soutenir les jeunes dans l'autonomie répond à l'une des quatre missions emblématiques de la branche famille, celle d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.

Le développement de l'offre d'accueil

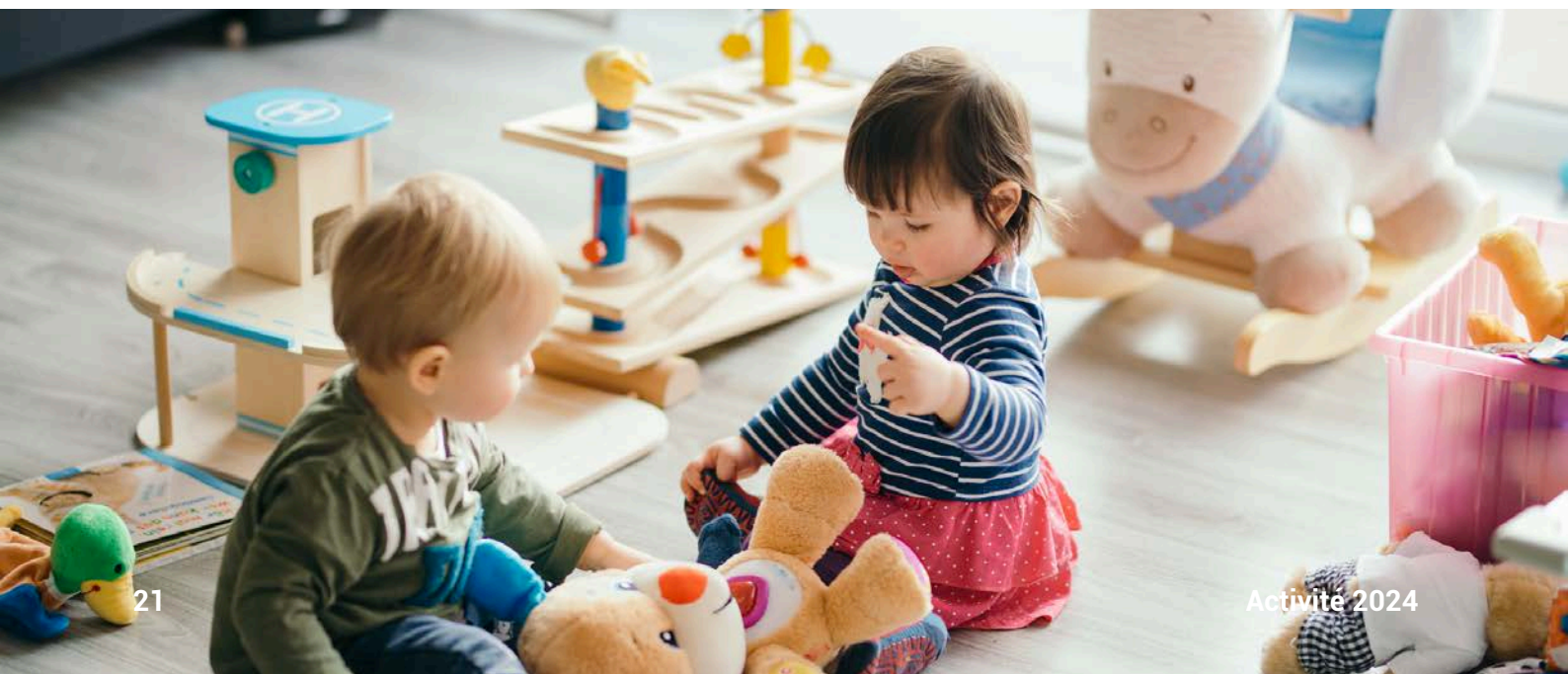
82 places de crèches ont été créées. Fin 2024, la Caf de l'Oise compte 3423 places d'accueil de jeunes enfants (contre 3346 en 2023 soit un solde positif de 77 places). Ces places sont réparties sur 110 équipements :

- 64 multi-accueils offrant 2059 places ;
- 11 crèches familiales offrant 588 places ;
- 7 crèches collectives offrant 406 places ;
- 1 crèche parentale offrant 12 places ;
- 20 haltes garderies offrant 290 places ;
- 6 micro-crèches (PSU) offrant 68 places.

Par ailleurs, l'Oise compte 57 micro-crèches (PAJE) offrant 652 places.

23 relais petite enfance (RPE) assurent la coordination territoriale des assistants maternels – 1^{er} service dédié à l'offre d'accueil du département - grâce à un financement Caf à hauteur de 39.1 ETP (contre 39.72 ETP en 2024)

En dernier lieu, la Cnaf a poursuivi en 2024 son soutien financier au travers du Plan d'investissement pour l'Accueil du Jeune enfant (PIAJE) et du Fonds de Modernisation des Etablissements (FME) pour préserver l'offre existante et créer des places nouvelles. La Caf a versé à ce titre 2 830 785 € aux structures EAJE.



ZOOM

5 CRÈCHES LABÉLLISÉES AVIP (À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE)

L'accès à un mode d'accueil reste un frein majeur pour les parents en recherche d'emploi et d'insertion professionnelle. A ce titre, le dispositif de crèche AVIP permet d'accueillir leurs enfants, occasionnellement dans un premier temps, pour dégager du temps permettant d'effectuer les démarches de recherche d'emploi. Une fois l'emploi trouvé, la garde occasionnelle évolue vers une garde pérenne.



Projet de crèche AVIP à Méru

Le département compte aussi 54 Maisons d'Assistants Maternels (MAM) pour 566 places. La MAM est un regroupement, d'un à quatre assistants maternels, dans des locaux spécifiques. Dans une MAM, les parents sont les employeurs directs des assistants maternels qui y accueillent leur(s) enfant(s).

Classe passerelle

La classe passerelle est un dispositif qui permet à des enfants qui n'ont pas fréquenté de structure d'accueil collectif de bénéficier d'un dispositif favorisant leur socialisation et impliquant leur parent dans leur future intégration à l'école.

Impulsée par la Caf et créée en 2007, la classe passerelle de Nogent-sur-Oise animée par un professeur des écoles, une éducatrice des jeunes enfants et une auxiliaire de puéricultrice permet à des enfants de moins de 3 ans issus de familles avec des difficultés de maîtrise de la langue française et habitant un territoire prioritaire, de préparer en douceur leur entrée à l'école maternelle. La place de la famille est encouragée pour participer aux projets de la classe et pour partager le quotidien des enfants. Sur l'année scolaire 2023-2024, 15 enfants ont été accueillis au sein de cette classe passerelle. En parallèle, il est proposé aux parents de participer à des groupes de paroles sur diverses thématiques liées à la parentalité ainsi que des ateliers pratiques sur la vie quotidienne.

Aide complémentaire pour les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

La Caf de l'Oise apporte aux ALSH, en complément des fonds nationaux, une aide au fonctionnement afin de favoriser l'accès à ces équipements pour toutes les familles, particulièrement les plus modestes. Pour cela, les partenaires doivent mettre en place un des barèmes de participation familiale établis par la Caf de l'Oise qui tient compte des capacités contributives des familles. Une participation complémentaire de 2 258 307 € a été ainsi versée aux 420 ALSH qui mettent en place ces barèmes, sur les 494 ALSH existants.

Les projets éducatifs territoriaux (PEDT)

Le projet éducatif territorial permet de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

La Caf de l'Oise poursuit son implication sur le plan départemental, pour accompagner la mise en place des rythmes éducatifs. 81 PEDT ont été validés pour la période 2023/2024 dont 73 intègrent un plan mercredi. 246 communes sont couvertes par un PEDT dont 236 incluant un plan mercredi. Mail envoyé à Aurélie le 04/03 pour actualisation

Des aides en direction des jeunes

La Caf de l'Oise développe depuis plusieurs années des actions en direction des adolescents et des jeunes adultes, un public plus difficile à mobiliser. Aujourd'hui, ces aides prennent différentes formes : des financements d'actions et de temps d'animation sur appel à projet, ainsi que des financements « Promeneurs du net » qui visent à assurer une présence éducative sur le net.

NOUVELLE COORDINATION PROMENEUR DU NET

La Caf de l'Oise a recherché un nouvel opérateur pour assurer la coordination des Promeneurs du Net (PDN) déjà labellisés et accompagner de nouveaux animateurs jeunes, notamment dans le cadre de l'agrément PS Jeunes, ce qui permet d'étendre la démarche à au moins 11 structures supplémentaires.

En raison de son expérience en tant que coordinateur départemental des PDN dans l'Aisne, la Somme et le Pas-de-Calais, le Réseau Canopé 60 propose d'assurer cette fonction pour l'Oise en 2024 et 2025.

Le porteur du projet s'engage à respecter les valeurs de la République, en garantissant un accès égalitaire aux services et sans diffusion à caractère philosophique, politique, syndical ou confessionnel.

Le Réseau Canopé assure une formation et un accompagnement des Promeneurs du Net afin de :

- Maintenir et renforcer les liens entre jeunes, familles et structures jeunesse via une présence éducative en ligne ;
- Lutter contre la désinformation et les fake news ;
- Toucher de nouveaux jeunes jusque-là éloignés des structures d'accueil.

Ce projet s'inscrit dans les orientations de la branche famille et vise à doter les professionnels d'outils adaptés pour le déploiement de la démarche dans l'Oise, en particulier au sein des structures agréées PS Jeunes.

Enfin, en assurant la coordination des PDN à l'échelle de plusieurs départements, le Réseau Canopé garantit une dynamique régionale cohérente et une offre de service harmonisée.



Le soutien des jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie

En 2024, la Caf a poursuivi le financement des "séjours courts" (3 nuits) en plus des "séjours de vacances". Elle a confié la gestion des paiements des aides aux vacances pour les enfants et adolescents (AVE) aux services de VACAF. L'intérêt étant d'offrir aux familles un portail et un interlocuteur unique pour toutes les vacances (vacances familiales et vacances enfants), alors que les processus étaient auparavant dissociés ; ce qui contribuait très probablement au manque de visibilité des AVE. Ce service a impliqué une nouveauté pour la Caf de l'Oise : le conventionnement avec les partenaires qui accueillent les enfants et adolescents.

Le conventionnement des organisateurs nationaux (grands réseaux type UCPA, qui accueillent des enfants de la France entière) a été pris en charge par VACAF.

Le conventionnement des organisateurs locaux (communes, associations, ALSH...) a été assuré par la Caf de l'Oise : 18 structures ont ainsi été conventionnées en 2024. Ces conventionnements permettent, en sus, de s'assurer de la qualité des programmes pédagogiques proposés par les partenaires et également de s'assurer du respect de la charte de la laïcité.

482 jeunes de 6 à 18 ans ont pu bénéficier de l'Aide aux vacances pour enfants et adolescent (AVE) pour un montant total de 201 972 €.

En outre, afin de soutenir les jeunes et de poursuivre une dynamique, la Caf de l'Oise a décidé de revoir à la hausse le montant de son aide locale pour les formations de base au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) : le plafond de l'aide est ainsi passé de 350 € à 450€.

418 aides ont été accordées - soit une augmentation de presque 60% - pour un montant de 161 410 € (soit une augmentation de 46%).



Foyers Jeunes Travailleurs

4 Foyers Jeunes Travailleurs continuent à bénéficier d'une aide complémentaire sur fonds locaux pour un total de 203 075 € en complément de la prestation de service.

Développer l'animation de la vie sociale

87,4

MILLIONS D'EUROS
POUR L'AIDE
PERSONNALISEE
AU LOGEMENT
(APL)

3,2

MILLIONS D'EUROS POUR
L'ANIMATION DE LA
VIE SOCIALE

Développer l'animation de la vie sociale

Par leur capacité à animer les territoires, les centres sociaux ont poursuivi leurs actions afin de favoriser le lien social entre les habitants et faire vivre la solidarité de proximité.

L'animation de la vie sociale

Centre sociaux

25 centres sociaux du territoire ont bénéficié cette année, de la prestation de service « animation globale » pour un montant de 1 846 527 €. Parmi ces structures, 18 ont été financées en complément par la prestation de service « animation collective familles » pour un montant de 461 953 €. 8 agréments qui arrivaient à échéance ont fait l'objet d'un renouvellement pluriannuel validé par le Conseil d'Administration et 1 agrément a fait l'objet d'une prolongation du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2025.

Animation locale

Bien que les centres sociaux soient bien repartis sur le territoire de l'Oise, la Caf souhaite, en complément, inciter l'émergence de petites structures d'animation locale. Ces structures jouent un rôle d'animation sociale dans des zones peu équipées (absence de centre social...) ou éloignées des pôles d'activité et sur lesquelles existe une forte demande sociale des familles. Les structures d'animation de la vie locale privilégient dans leur projet l'intervention de proximité auprès des familles et avec leur participation.

Le territoire de l'Oise compte 7 associations qui ont pu bénéficier en 2024 de la PS «animation locale» pour un montant de 184 166 € (création d'un nouvel équipement en 2024)



Améliorer les conditions de logement

Le logement et l'habitat

En complément de l'intervention de l'équipe de travailleurs sociaux, la Caf de l'Oise est réactive pour accompagner les allocataires et bailleurs en cas d'impayé de loyer, que ce soit dans le parc public et ou privé, en location et en accession. Le service logement assure le suivi des signalements d'indécence des logements, pour mettre en œuvre la conservation des aides au logement et inciter à leur mise aux normes. Ce service vérifie également le respect des règles liées au risque de surpeuplement et assure la gestion du Fonds départemental de Solidarité Logement par délégation du Conseil Départemental.

Le service des aides financières individuelles instruit quant à lui les demandes faites au titre du Règlement Intérieur d'Action Sociale (RIAS), en lien notamment avec la question du logement (Prêt combustible, Prêt d'honneur et secours, Aide à l'amélioration de l'habitat, Aide à l'amélioration du cadre de vie et Aide à l'équipement ménager et mobilier).

En 2024, ce sont 1807 aides financières qui ont été attribuées aux familles :

- 43 demandes d'amélioration de l'habitat/cadre de vie pour un montant de 90 426€ ;
- 1369 demandes d'équipement ménager/mobilier pour un montant de 729 230€ ;
- 45 demandes d'accès et maintien dans le logement pour un montant de 24 712€ ;
- 345 demandes d'énergie-eau-combustible pour un montant de 212 907€ ;
- 5 demandes pour l'achat d'une caravane pour un montant de 19 000€.

L'offre de service travail social

Le logement est un vecteur d'intégration sociale et favorise à la cohésion familiale et sociale d'une famille. La CAF poursuit sa politique d'intégration et de maintien des familles dans un logement de qualité à travers différentes actions :

- Prévention des expulsions ;
- Lutte contre le logement indécents ;
- Surpeuplement.

De ce fait, par la transversalité des services, les travailleurs sociaux informent et conseillent les familles pour un accès aux droits. Ils interviennent aussi auprès des bailleurs afin d'instaurer un nouveau dialogue entre le bailleur et le locataire. Ils contribuent ainsi à lutter contre l'habitat indigne et le surpeuplement.

Pour améliorer les conditions d'habitat, la Caf de l'Oise accorde à ces familles allocataires, outre le prêt légal, un prêt complémentaire social, voire une subvention. Pour des situations spécifiques (maîtrise d'énergie, impayé de loyer, remise aux normes de décence, familles surendettées), une rencontre est proposée avec un travailleur social de la Caf afin de réaliser un montage financier sollicitant l'ensemble des partenaires sur le territoire.

En 2024, les travailleurs sociaux sont intervenus auprès de 277 familles :

- 210 interventions pour résorber un impayé de loyers (76%) ;
- 28 interventions pour un logement indécents (10%) ;
- 39 interventions pour le surpeuplement (14%).

La prévention des expulsions dans le parc privé

La Caf poursuit son action en direction des locataires du parc privé. Ainsi, sur signalement d'un impayé par le service logement, les travailleurs sociaux proposent une rencontre aux locataires et aux propriétaires concernés, afin de rechercher une solution d'apurement de la dette. L'intervention permet aussi d'éviter de suspendre l'allocation logement, en transmettant, en temps voulu, les informations au service logement. L'intervention permet de faciliter le dialogue entre le bailleur et peut ainsi réamorcer des échanges rompus

En 2024, le service social est intervenu auprès de 198 ménages sur les questions de résorptions d'impayés de loyer en parc privé. Les familles ont surtout été informées sur les droits et les aides de l'action sociale Caf, pour maintenir le droit à l'AL.

Les axes de travail principaux des travailleurs sociaux sont :

- Le maintien dans le logement pour 62 familles ;
- La mise en place d'une médiation pour 45 familles ;
- L'accompagnement vers un relogement pour 23 familles ;
- L'intervention des travailleurs sociaux auprès des familles confrontées à un impayé d'emprunt accession (SP).



D'autre part, le service social a poursuivi son action en direction des familles confrontées à un impayé d'emprunt accession : 12 familles ont été rencontrées dont 10 en accompagnements social et 2 en info-conseil. La plupart des familles adhèrent aux conseils du travailleur social pour se maintenir dans leur habitation ou mettre leur bien en vente afin d'éviter une vente par adjudication. Un travail sur le relogement dans le parc public est parfois réalisé. Cette intervention permet de prendre en charge la situation dans sa globalité.

Malgré une diminution constante des signalements depuis la fin des ouvertures de droit à Allocation Logement pour l'accession, le nombre de famille pris en charge en 2024 a progressé après interpellation directe des familles concernées. Le maillage réalisé sur le territoire avec nos partenaires a permis de faire connaître les offres de service mises en place par la Caf de l'Oise.

La lutte contre le logement indécent

Les Allocataires peuvent alerter la Caf sur leurs conditions de logement grâce à un auto-diagnostic disponible sur le site Caf.fr et sur le site HISTOLOGE. Les travailleurs sociaux sont, quant à eux, saisis de toute situation ayant abouti à un constat de non-décence pour les familles avec enfant à charge.

Un marché de diagnostic décence de logement pour 4 ans a été signé le 11/09/2024 avec Soliha Grand Paris qui a reçu 31 demandes de visites et 1 demande de visite de contrôle entre le 18/09 et le 20/12/2024 :

- 10 visites initiales réalisées : 4 logements non décents (rapport de visite validé) et 6 dossiers en cours de validation ;
- 9 demandes de visites initiales et 1 demande de visite de contrôle annulées pour départ des locataires du logement ;
- 11 visites programmées en 2025.

La plupart des signalements sont réalisés sur la plateforme HISTOLOGE. Dans le cas où l'allocataire réalise un signalement par l'auto-diagnostic disponible sur Caf.fr, l'équipe logement transmet le signalement au Guichet Unique de l'habitat indigne (GUHI) qui se charge de la création d'un dossier HISTOLOGE.



**LE SERVICE PUBLIC CONTRE
LE MAL LOGEMENT**

<http://histologe.beta.gouv.fr>



Activité 2024

Le GUHI a reçu 696 signalements sur HISTOLOGE dont :

- 70 signalements refusés pour doublon ou départ des occupants ;
- 52 saisies ORTHI ;
- 728 appels reçus par l'ADIL et 38 saisines HISTOLOGE à la place des usagers ;
- 79 visites réalisées dans le cadre du LHI ;
- 45 conservations AL par la Caf ;
- 141 dossiers DALO enregistrés pour logement indécents, insalubres dont 28 reconnus prioritaires ;
- 358 dossiers du parc privé ;
- 338 dossiers du parc social.

En 2024, nous avons réalisé 45 conservations d'AL (ALS et ALF) :

- 24 conservations en cours ;
- 11 déconservations pour travaux réalisés ;
- 10 départs du logement avec possibilité de déconservation si les travaux sont réalisés durant la période de conservation initiale de 18 mois.

Vivre dans un logement ne garantissant pas les critères minimums d'habitabilité peut comporter de nombreux risques pour la santé des occupants. L'un des facteurs de risque identifié est la suroccupation du logement.

En 2024, 71 nouvelles situations de surpeuplement ont été relevées et 30 suivis de dossier ont été réalisés (2èmes dérogations et plus) par le service logement.

La même année, le service social, a accompagné 28 familles sur les situations déclarées de non-décence : la complexité de ces situations conduit en effet régulièrement le travailleur social à suivre la famille sur plusieurs mois (4 mois).

L'objectif est de l'aider à faire valoir ses droits à une remise aux normes de décence. Les travailleurs sociaux s'efforcent donc de faire le lien entre le locataire et son bailleur afin que les travaux puissent être réalisés.

Un travail important avec les partenaires est également mis en œuvre pour faciliter la médiation, informer les familles sur leurs droits, solliciter d'éventuels soutiens financiers voire accompagner la famille vers un relogement.

La lutte contre la précarité énergétique

La Caf octroie des aides sous forme de prêt et/ou de subvention et propose une offre du secteur travail social par l'accompagnement des familles dans la réalisation de leur projet d'exécution de travaux d'amélioration de l'habitat en les informant sur les dispositifs existants ou les orientant vers le partenaire adéquat, en lien avec un expert thermicien de l'Adil. En outre, elle participe aux comités de suivi mis en place par le Conseil Départemental dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général.

L'information et l'accès aux droits

La Caf subventionne l'ADIL de l'Oise et l'AIVS Tandem Immobilier dans le but d'informer et d'accompagner les allocataires et ainsi renforcer l'accès à leurs droits :

- L'ADIL de l'Oise est subventionnée à hauteur de 57 000 € pour informer, conseiller et orienter les allocataires et leurs bailleurs dans le domaine du logement et de l'habitat ;
- Tandem immobilier est subventionné à hauteur de 35 115 € pour permettre aux familles allocataires disposant de faibles revenus d'accéder à un logement locatif privé, décent et dont le loyer est compatible avec leurs ressources.



Le fonds de Solidarité Logement (FDSL)

La Caf est l'un des principaux financeurs du FDSL avec un abondement de 588 000€ pour l'année 2024. Elle assure également la gestion des fonds, le paiement des aides sur délégation du Conseil Départemental et le recouvrement des prêts.

Depuis 2024, lors du renouvellement de la convention de gestion pluriannuelle signée entre la Caf et le Conseil Départemental, le service logement s'est vu désormais confier la gestion des dossiers FSL des ressortissants de la MSA.

En 2024, ce sont 4 958 décisions FSL (tous types de décisions et tous volets confondus) qui ont été exploitées (contre 4 305 en 2022).

Renforcer l'accès aux droits

Une année d'ouverture pour la Caf de l'Oise : entre communication et formation

Cette année, la Caf a intensifié ses efforts de communication et de formation auprès de divers organismes pour mieux faire connaître ses compétences et promouvoir ses services numériques.

Elle a mené des actions de communication auprès de plusieurs organismes, notamment ADOMA, les tuteurs moraux, Unilasalle, UPJV de Beauvais et de Creil, UTC de Compiègne, et le Secours Catholique. Elle s'est également engagée des différents forums. Ces initiatives avaient pour objectif de présenter les champs de compétences de la CAF et de promouvoir ses offres de services numériques, facilitant ainsi l'accès aux prestations pour un public plus large.

En parallèle, des actions de formation ont été assurées sur site ou par webinaires. Ces formations visaient à améliorer la connaissance des dispositifs de la Caf et à permettre une réponse de premier niveau. Grâce à ces sessions, les partenaires ont pu acquérir une meilleure compréhension des services offerts par la Caf, renforçant ainsi leur capacité à assister les bénéficiaires.

Ces efforts de communication et de formation témoignent de l'engagement de la Caf à améliorer l'accessibilité et la compréhension de ses services. En collaborant étroitement avec divers organismes, la Caf continue de jouer un rôle crucial dans le soutien aux familles et aux individus.



Nos partenaires de proximité

Des tuteurs moraux au plus près des usagers et de la Caf

En 2024, le partenariat avec les tuteurs moraux (UDAF, APJMO et APSJO) s'est concrétisé par la signature de conventions partenariales. Ces conventions définissent les modalités de collaboration entre les organismes afin de favoriser l'accès aux droits pour les usagers, notamment en ce qui concerne la détection, l'ouverture, le maintien et le rétablissement des droits dans des délais raccourcis.

Des rencontres régulières ont été organisées pour examiner les situations des allocataires confrontés à une rupture de droits. Ces échanges ont permis de mieux comprendre les besoins des usagers et d'adapter les mesures de soutien en conséquence.

Enfin, des contacts ont été établis avec les Centres Hospitaliers de Beauvais et de Clermont. Ces échanges devraient aboutir à la signature de nouvelles conventions, similaires à celles déjà en place, afin de continuer à améliorer l'accompagnement des usagers.

Des partenaires engagés

A l'instar des tuteurs, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ainsi que le Secours Catholique ont signé une convention visant à promouvoir l'accès et le maintien des droits des bénéficiaires pour leurs publics respectifs.

Des partenaires institutionnels et locaux

L'URSSAF de Picardie et les CAF picardes se sont engagées dans une convention qui vise à définir les modalités de coopération et de mise à disposition de données afin d'informer sur les droits, partager les informations importantes sur les travailleurs indépendants, prévenir les indus et mieux lutter contre la fraude sont les finalités de ce partenariat.

Des partenaires à nos côtés

Le Tribunal judiciaire de Beauvais, représenté par le juge aux affaires familiales, et la Caisse d'Allocations Familiales ont tenu une réunion visant à mieux se connaître et à définir leurs champs de compétences respectifs, notamment dans le cadre des séparations de couple. À cette occasion, la Caf a présenté l'Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions Alimentaires (ARIPA) ainsi que les actions qu'elle met en œuvre au bénéfice des familles.

Accompagner les plus fragiles

159

MILLIONS D'EUROS
POUR L'ALLOCATION
ADULTE HANDICAPÉ
(AAH)



37,5

MILLIONS D'EUROS POUR
LES SERVICES D'ACCUEIL
DU JEUNE ENFANT

Accompagner les plus fragiles

Pour soutenir et accompagner les familles les plus fragiles, la Caf de l'Oise accorde des aides financières selon des règles définies par le Conseil d'administration.

Les aides individuelles

Le Règlement intérieur d'action sociale « aides aux familles » distingue les aides attribuées sur critères administratifs, des aides sur projet. Pour ces dernières, il fixe la nécessité de faire établir, par un travailleur social, un diagnostic social sur la situation de la famille pour éclairer tout examen d'une demande et mobiliser, si nécessaire, d'autres dispositifs.

La Caf de L'Oise, en 2024 a octroyé pour un total de 3 354 300€ d'aides dans les domaines prioritaires de l'Action sociale des Caf : soutien à la parentalité, logement et insertion sociale.

Les aides aux partenaires

Dans le cadre de son Règlement intérieur d'action sociale « aides aux partenaires », la Caf de l'Oise contribue également à l'accompagnement des plus fragiles, en mobilisant plusieurs dispositifs distincts qui répondent aux besoins différenciés de chaque famille.

Dans le domaine de l'aide aux vacances pour tous, la Caf soutient les associations Vacances et Familles, Rosalie et les Restaurants du Cœur dans l'organisation de premiers départs en vacances pour des familles aux ressources modestes rencontrant des difficultés à s'y engager seules.

La Caf de l'Oise et la Mutualité Sociale Agricole de Picardie poursuivent dans le cadre de l'action sanitaire et sociale l'opération "paniers solidaires". Ce dispositif poursuit son déploiement au bénéfice des familles de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, de la Picardie Verte et de l'Oise Picarde.

Cette opération a pour objectif de permettre aux familles de bénéficier de paniers de fruits et légumes frais ainsi qu'un accompagnement dans le cadre de l'éducation au bien manger et des ateliers de soutien à la parentalité, tout en soutenant la profession agricole dans l'écoulement de produits locaux de saison.

JOURNÉE PARENTALITÉ ET HANDICAP : UN PAS DE PLUS VERS L'INCLUSION

Le Pôle Ressource Handicap de l'Oise (PRH 60), co-porté par l'ILEP (Initiatives Laïque d'Éducation Populaire) et les Pep Grand Oise, a organisé avec le soutien de la Caf de l'Oise une journée dédiée à la thématique : Parentalité et Handicap sur les temps de loisirs - "Permettre ensemble l'inclusion des enfants à besoins particuliers".

Une Journée Riche en Réflexion et Perspectives

Le 5 décembre 2024, plus de 100 participants composés de nombreux experts et partenaires se sont mobilisés pour cette journée riche en échanges et en perspectives. Parmi les intervenants, nous avons eu l'honneur d'accueillir :

- M. BRANDOLAN Bruno, Inspecteur de l'Éducation Nationale - Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés (IEN ASH) ;
- Mme LEFEBVRE Edmée, Référente RAPT de la Maison Départementale de l'Autonomie
- M. MOLLET Aurélien, Référent accueil de mineurs de la DDSC Oise ;
- Mme OURRAD Nora, Sous Directrice en charge de l'AS de la Caf de l'Oise ;
- Mme LEMAZURIER Stéphanie, Coordinatrice PRH Eure-et-Loir ;
- Mme ISTIL Marie, Coordinatrice Plateforme Coordination et Orientation (PCO).

Les partenaires locaux étaient également bien représentés, incluant les collectivités locales, les directions d'accueil de loisirs, les centres sociaux du département, les chargés de mission enfance et jeunesse des communautés d'agglomération, ainsi que des représentants des communes.

Des Tables Rondes pour un Avenir Inclusif

Plusieurs tables rondes ont été organisées pour aborder des sujets cruciaux tels que :

- Améliorer l'accessibilité dans les accueils de loisirs ;
- Mobiliser les ressources du PRH Oise ;
- Accompagner les familles dans la parentalité et le handicap.

Les discussions de l'après-midi, animées par des acteurs clés tels que le PRH Oise, le Centre Ressource Enfance et Handicap (CREH) de l'ADSEAO, le Comité Handisport Oise, la Plateforme Départementale de Répit Oise porté par la Nouvelle Forge et l'UNAPEI 60, l'association UNAFAM, et l'association 60DYS pour la représentation des parents, ont permis de dresser un état des lieux des besoins et des solutions possibles.

ZOOM (suite)

Un Engagement Renforcé pour l'Inclusion

Cette journée a marqué une étape importante pour l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans les temps de loisirs. Les échanges ont permis de renforcer les collaborations entre les acteurs publics, associatifs et les familles, ouvrant la voie à des initiatives concrètes et durables sur le territoire.

La Caf et ses partenaires réaffirment leur engagement pour des actions inclusives et remercient tous les participants pour leur implication.



Accès aux droits pour tous

L'accès aux droits est l'un des 5 projets stratégiques portés par la Caf de l'Oise. Ce projet vise à améliorer l'accès aux droits et à lutter contre le non-recours. 5 axes de travail soutiennent ce projet stratégique qui est notamment mis en œuvre par l'équipe des travailleurs sociaux.

- Un service de travail social qui intervient en complémentarité avec le service prestations pour prévenir la dégradation des situations et permettre l'accès aux droits.

En 2024, 143 demandes directes ont été prises en charge par les travailleurs sociaux pour répondre à une problématique ponctuelle de la famille, en sus des autres offres de service de travail social mises en place (2328)

L'offre de service de travail social

Elle s'inscrit dans une démarche préventive et proactive et est déployée dans 3 grands domaines :

- La parentalité 72% ;
- Le logement 11% ;
- L'insertion 17%.

Elle se décline auprès des familles confrontées à un ou plusieurs événements fragilisant : la séparation, le décès d'un membre de la famille, l'impayé de loyer, le surpeuplement, l'indécence, le prêt amélioration de l'habitat et la monoparentalité. L'objectif de ces interventions est d'éviter une dégradation de la situation et construire un projet de vie visant à l'améliorer durablement.

L'accompagnement des familles monoparentales (domaine de la parentalité)

Les travailleurs sociaux de la Caf sont informés des familles allocataires ayant déclaré une séparation ou la perte du conjoint.

3 919 situations ont été signalées au service social (3749 à la suite d'une séparation et 170 après le décès d'un conjoint). 1684 interventions ont été réalisées dans le cadre de la séparation et 105 dans le cadre du décès d'un parent. A l'occasion de ces entretiens, le droit de la famille est abordé, mais aussi le logement, le budget, la médiation familiale, l'isolement. En 2024, 80 allocataires ont été accompagnés dans le cadre de l'Aide pour les Victimes de Violence Conjugales. Un lien transversal avec le secteur Allocataires en charge des paiements de cette aide

Les interventions collectives des travailleurs sociaux

En complément de ces offres de service individuelles, la Caf propose en partenariat avec les associations de médiation de l'Oise, des juristes et des avocats, des interventions collectives « parents après la séparation » destinées aux allocataires déclarant une séparation. En 2024, trois séances ont été réalisées sur le territoire (Creil et Compiègne).

Ces séances, en présentiel, ont permis à 31 familles de pouvoir échanger avec les professionnels sur leur séparation. Elles ont également pu prendre des rendez-vous individuels selon leurs besoins respectifs.

Ces séances sont très appréciées des participants, qui font état d'échanges bienveillants.

ZOOM

EN 2024, 2195 RENDEZ-VOUS DES DROITS ONT ÉTÉ RÉALISÉS.

Aider les allocataires à atteindre la plénitude de leurs droits.

Lors d'une première rencontre avec les allocataires, les travailleurs sociaux réalisent un rendez-vous des droits. Il permet, de faire le point sur les droits potentiels, en particulier les droits aux prestations de la Caf, mais également autour des questions de la santé et de l'insertion socio-professionnel. Des conseils sont aussi apportés sur les démarches administratives, le budget et les partenaires.

Webinaire Maternité

En 2024, la Caf de l'Oise et la CPAM ont poursuivi les ateliers numériques autour de la maternité. Ainsi, 92 familles ont participé à ces présentations conjointes. Un replay a également été enregistré et fait état de 304 vues.

Cet atelier est proposé aux allocataires ayant déclaré une grossesse au cours des 4 mois

Durant cette présentation, différents points CPAM et Caf sont abordés :

- Les examens médicaux ;
- Les déclarations Caf - CPAM ;
- Les droits Caf - CPAM ;
- Les différents modes de gardes ;
- L'arrivée du bébé.

Un temps d'échanges est aussi laissé entre les allocataires et les intervenants afin de répondre aux questions.

Forum Naissance

En 2024, les travailleurs sociaux de la Caf de l'Oise ont participé à l'évènement organisé par la CPAM de l'Oise : "Rendez-vous naissance"

Cette manifestation a réuni dans les locaux de la CPAM de Creil différents professionnels (Gestionnaire conseil CPAM, Travailleurs sociaux Caf, sage-femme, dentiste...).

L'objectif était de bien vivre sa grossesse et devenir parent.

Nos TS ont ainsi présenté des différents moyens de gardes existants, les droits et démarches, les aides financières de la Caf et les rendez-vous personnalisés mis en place



La vie de l'organisme



La vie de l'organisme

Les effectifs de la Caf de l'Oise

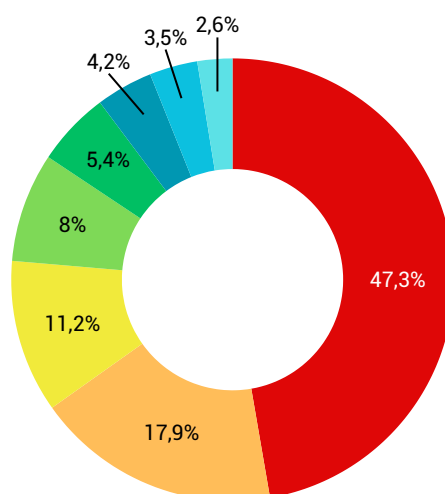
La Caf de l'Oise avait, au 31/12/2024, un effectif de 369 salariés inscrits aux effectifs (327 CDI et 42 CDD) dont 317 femmes et 52 hommes.



La Caf est composée de 8 pôles d'activité :

- Pôle Prestations et Relation Clients (PPRC),
- Action Sociale,
- Comptabilité/Recouvrement,
- Informatique/Gestion de l'informatique,
- Contrôle/Gestion de la fraude,
- Cabinet de Direction,
- Ressources Humaines,
- Logistique.

Les salariés sont répartis sur 4 villes du département : Beauvais, Creil, Compiègne et Noyon.



Répartition des effectifs par pôle

L'Index Égalité Homme-Femme : un engagement pour l'égalité professionnelle.

Grâce à une politique active et des mesures mises en place, la Caf de l'Oise continue d'œuvrer pour améliorer l'égalité salariale, la progression professionnelle des femmes et la lutte contre les discriminations.

L'index calculé au titre de 2024 s'élève à 97/100 (contre 92/100 en 2023)

Indicateurs

- Ecart de rémunération = 37/40
- Ecart d'augmentations individuelles = 20/20
- Ecart de promotions = 15/15
- Augmentations individuelles l'année de retour d'un congé maternité = 15/15
- Représentation parmi les 10 plus hautes rémunérations = 10/10

S'engager

Mobiliser et valoriser nos ressources

Au cours de l'année écoulée, la CAF de l'Oise a démontré un engagement continu pour la mobilisation et la valorisation de ses ressources humaines sur l'année 2024. En effet, l'organisme a vu une dynamique de mouvement de personnel particulièrement importante, symbolisée par 100 recrutements effectués au cours de l'année.

En faisant appel à 19 emplois PEC (Parcours Emploi Compétences), 17 services civiques et 11 stagiaires, la Caf de l'Oise a démontré son engagement en faveur de l'inclusion sociale en recrutant d'avantages par rapport à l'année 2023.

Dans le cadre de l'amélioration continue et de l'optimisation de nos ressources, le plan de développement des compétences a été orienté de manière à garantir la formation continue de l'ensemble des salariés tout en veillant à anticiper les évolutions du monde du travail. Par ailleurs, un diagnostic du pôle RH a été initié afin d'optimiser les procédures internes. Dans ce cadre, la dématérialisation et la simplification constituent les principaux leviers d'amélioration.

La Caf de l'Oise a mis en œuvre diverses initiatives pour favoriser l'épanouissement professionnel et le bien-être de ses collaborateurs en développant :

- La création d'un espace RH dans CAFCOM afin de mieux informer les collaborateurs ;
- La mise en place de permanence sur le site de Creil pour que les collaborateurs puissent poser leurs questions et évoquer leur situation individuelle ;
- La rencontre avec différents partenaires afin d'améliorer le service rendu aux collaborateurs : Medisis, Ergonome, Action logement, CAP emploi ou encore d'autres organismes de la sécurité sociale.

Dans la continuité de la politique de marque employeur, inscrite sous le programme Attirer-Recruter-Fidéliser, la Caf de l'Oise s'efforce d'améliorer l'attractivité auprès des talents et de fidéliser ses collaborateurs. La mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la QVT et à la RSE dès la fin d'année 2024 s'inscrit pleinement dans cette démarche. A ce titre un espace SharePoint permettant de déclarer le forfait mobilité durable a été créé.

Enfin, cela se concrétise également par un travail initié en 2024 ayant pour objectif de revoir l'ensemble du process de recrutement d'ici la fin de l'année 2025 et la participation active à des actions de recrutement telles que les forums de l'emploi et à des journées d'informations auprès de nos partenaires.

La Caf de l'Oise est également présente sur [LinkedIn](#), assurant ainsi une proximité digitale avec les candidats.

La Caf de l'Oise a manifesté sa volonté envers la reconnaissance et la valorisation des talents en accordant des promotions à 9 collaborateurs, l'attribution de points de compétences au profit de 94 de ses salariés et à 9 collaboratrices dans le cadre du droit au rattrapage salarial à la suite d'un congé maternité.



Abonnez-vous à notre page



Caf de l'Oise

Développer les compétences au service de nos usagers

La Caf de l'Oise maintient son engagement à développer les compétences de ses collaborateurs pour mieux servir ses usagers. Nous accordons une attention particulière aux formations spécifiques destinées aux agents en charge de l'accueil des allocataires, tant sur les plateformes téléphoniques que dans les espaces multiservices.

Cette initiative d'accompagnement et de formation s'étend également à d'autres services tels que le pôle RH, le service de recouvrement et le service du travail social, présents à Creil, Beauvais et Compiègne.

En alignement avec notre stratégie de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), cette volonté de développer les actions de formation permet d'assurer un renouvellement régulier des compétences tout en anticipant les besoins futurs. Elle favorise ainsi l'évolution, la mobilité et les mutations au sein de notre organisation, garantissant la qualité et l'efficacité de nos services pour nos usagers.



Le budget 2024 alloué à la formation est de 104 958 €, réparti en fonction des besoins de l'organisme et des desiderata exprimés lors des entretiens annuels. La Caf a principalement travaillé avec ses organismes de formation de branche. Au total, 247 collaborateurs (184 CDI et 63 CDD) ont bénéficié de formations.

Divers types de formations ont été proposés, incluant des formations métiers, de management, des soft skills et en intelligence artificielle. Différents dispositifs sont mis en œuvre afin d'inciter à la montée en compétences comme la formation à distance, le e-learning et le tutorat.

Pour favoriser l'évolution, la mobilité et les mutations internes, différents leviers ont été mis en œuvre comme la formation, les appels à candidatures et les CDD de remplacement. Ces initiatives permettent d'assurer un renouvellement régulier des compétences tout en anticipant les besoins futurs, garantissant ainsi la qualité et l'efficacité de nos services pour nos usagers.

Dans un contexte de transformations profondes, avec des évolutions significatives dans les métiers et les missions, il est impératif d'accompagner le développement des compétences de l'ensemble de nos collaborateurs. Pour répondre à ces enjeux, la Caf de l'Oise est Caf pivots formation depuis le début d'année 2024.

Cette organisation permettant de mutualiser la formation sur la partie relation client est montée en puissance tout au long de l'année. Elle vise à renforcer l'expertise des collaborateurs impliqués dans le pilotage et la gestion de cette activité, afin de répondre aux attentes des directions et des salariés des régions Hauts de France, Marne et Ardennes. Dans ce cadre, des comités de pilotages ont été organisés tout au long de l'année avec les services RH des CAF participantes pour prendre en compte leurs besoins, améliorer le dispositif et communiquer sur les évolutions impulsées par l'échelon central.

Accompagner le changement auprès de nos salariés

La Caf de l'Oise continue à maintenir un dialogue social ouvert et transparent, pour favoriser un environnement de travail flexible et adapté aux besoins des collaborateurs.

En 2024, 70% des collaborateurs ont bénéficié du télétravail et 24% ont adopté le forfait jour soit deux fois plus par rapport à 2023, offrant ainsi une plus grande flexibilité dans l'organisation de leur temps de travail. Une attention particulière a été portée aux demandes d'aménagement de l'organisation du temps de travail afin de tenir compte de l'état de santé et des contraintes personnelles ou familiales des salariés. Cette prise en compte reflète notre engagement envers l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle. A noter qu'une négociation va être initiée sur cette thématique au cours du premier semestre 2025.

Parallèlement, les mesures pour évaluer et améliorer le ressenti professionnel des salariés ont été reconduites avec notamment une nouvelle campagne du Baromètre social institutionnel. Celui-ci a permis de recueillir les opinions et les préoccupations des collaborateurs sur différents aspects. Ces retours ont ensuite été analysés et sont utilisés pour orienter la mise en œuvre de différents dispositifs afin d'améliorer la satisfaction des salariés. De plus, une assemblée générale a été organisée en juin pour accompagner les transformations et impliquer les équipes dans le projet d'entreprise.

La poursuite de notre démarche d'entretien annuel et d'accompagnement, ainsi que des entretiens professionnels, est une opportunité précieuse pour notre organisme et nos salariés. En favorisant un dialogue ouvert et constructif, nous veillons à ce que 100% de ces entretiens soient réalisés.

C'est notamment pour soutenir les salariés face aux changements, que l'espace RH a été créé sur CAFCOM.

Moderniser le patrimoine immobilier et le cadre de travail

En 2024, la Caf de l'Oise a poursuivi ses efforts de modernisation de ses infrastructures et bâtiments, avec un objectif constant : offrir aux salariés un environnement de travail plus confortable, fonctionnel et adapté aux exigences d'aujourd'hui.

Réhabilitation électrique du site de Beauvais Jules Ferry

Parmi les chantiers majeurs de l'année, l'achèvement de la réhabilitation électrique du site de Beauvais Jules Ferry constitue une étape importante. Ce projet structurant a permis de moderniser l'ensemble des installations électriques, le système d'éclairage (passage à la technologie LED) et le réseau informatique, en conformité avec les normes actuelles de sécurité, d'efficience et de performance énergétique.



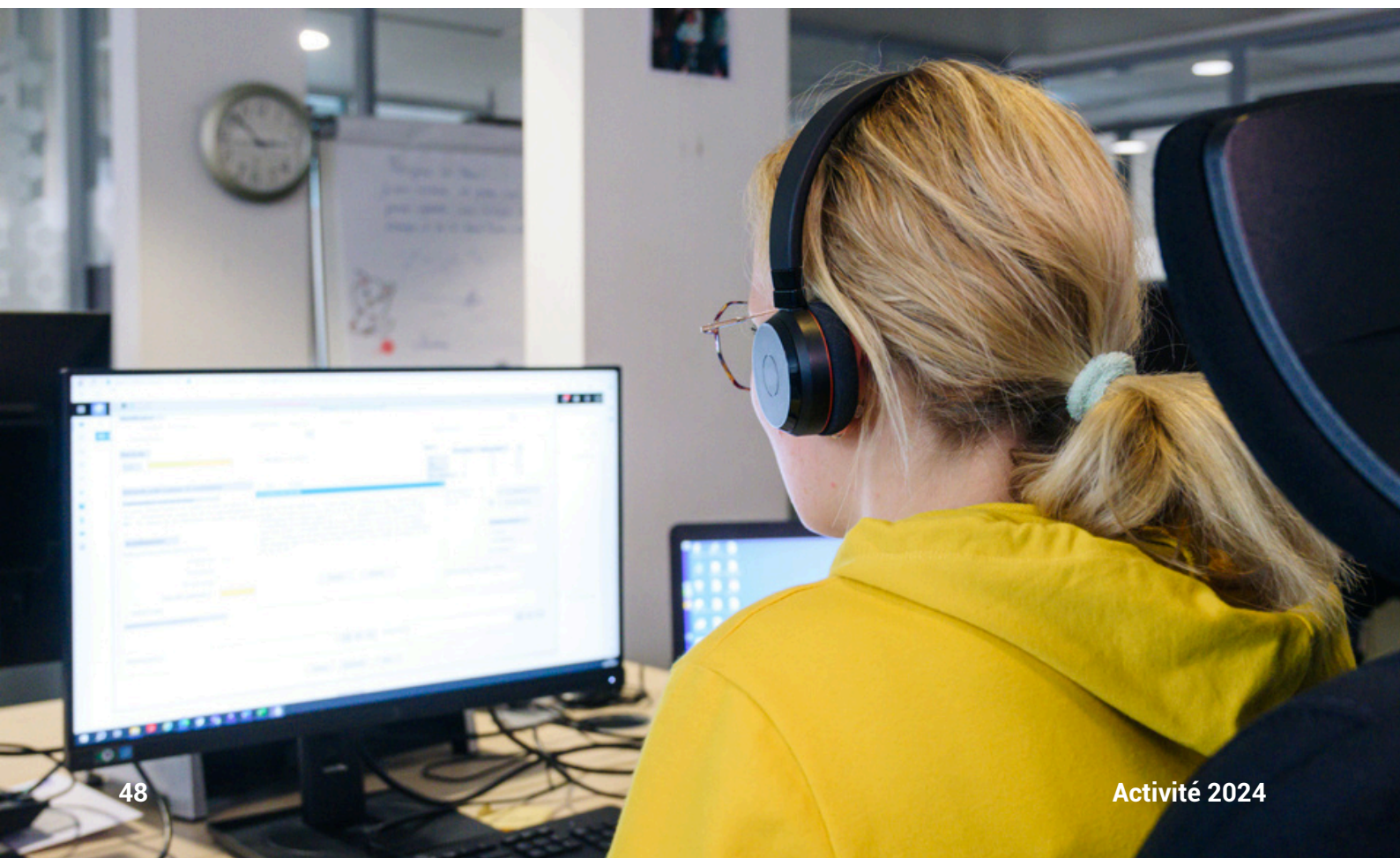
Cette modernisation s'est accompagnée de l'installation d'un système de gestion technique du bâtiment via un Webserver. Cet outil permet un suivi en temps réel des consommations d'énergie, avec une vision détaillée par zone d'activité. Il facilite l'identification des postes les plus énergivores et permet des ajustements rapides, contribuant ainsi à une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques et à la réduction de l'empreinte environnementale.

Des aménagements pour plus de confort et de bien-être au quotidien

Comme chaque année, les besoins en travaux et équipements ont été recensés auprès des services, complétés par les remontées issues des entretiens annuels entre les agents et leurs managers. Ces demandes, priorisées par la direction, ont donné lieu à des interventions concrètes pilotées par le pôle logistique.

Quelques exemples à titre d'illustration :

- Réaménagement de bureaux, afin d'optimiser l'occupation des espaces selon les attentes des agents ;
- Renouvellement du mobilier, avec des bureaux réglables en hauteur et un choix de coloris laissé aux occupants pour personnaliser leur espace ;
- Travaux de rénovation des espaces de travail : sols, murs et plafonds refaits pour offrir des lieux plus accueillants ;
- Achat de casques sans fil pour les plateformes téléphoniques, apportant un meilleur confort et une ergonomie renforcée.



Perspectives 2025

En 2025, la dynamique se poursuivra avec de nouveaux chantiers. Parmi les plus importants, le projet de rénovation globale du site de Creil, qui s'étalera sur deux à trois ans, visera à moderniser les espaces de travail, améliorer les installations techniques et réduire les consommations énergétiques.



S'engager en faveur du développement durable

La Caf de l'Oise a poursuivi en 2024 son engagement en faveur du développement durable à travers des actions concrètes visant à réduire l'empreinte environnementale de son fonctionnement et à sensibiliser tous les collaborateurs aux enjeux écologiques.

L'évaluation du plan de sobriété énergétique

L'année 2024 était celle de l'évaluation des efforts engagés dans le cadre du plan de sobriété énergétique décidé par les autorités publiques en 2022. Ce plan visait une baisse de 10 % des consommations énergétiques en 2024 par rapport à l'année 2019. Les résultats enregistrés vont très au-delà de cette cible, avec une baisse constatée de 30 %.

Ce résultat est le fruit combiné :

- D'un investissement systématique dans les dispositifs d'économie d'énergie des bâtiments : installation d'interrupteurs à détection de présence dans tous les couloirs, température de chauffage fixée à 19 °C, etc. ;
- D'une mobilisation de tous les collaborateurs autour des écogestes : mise hors tension systématique des appareils au lieu de les laisser en veille, fermeture des thermostats en cas d'absence prolongée, etc.

Des actions concrètes visant à l'écoresponsabilité de tous les collaborateurs

L'année a également été marquée par une série d'actions et d'initiatives en faveur du développement durable :

► La collecte et la valorisation des mégots de cigarettes

En 2024, près de 30 000 mégots ont été collectés sur les sites de Beauvais et de Creil, puis remis à l'entreprise TchaoMégot. Ce prestataire les recycle en isolants pour vêtements et bâtiments.

► La Semaine Européenne du Développement Durable : des initiatives concrètes

La Semaine Européenne du Développement Durable a été l'occasion pour la Caf de promouvoir des pratiques écoresponsables :

- Promotion du covoiturage pour les trajets domicile-travail avec l'application Covoit'Caf, développée en interne par notre service informatique ;
- Installation de boîtes à livres sur tous les sites, pour encourager la lecture, le partage et la réutilisation des livres ;
- Mise à disposition d'articles et de fournitures de bureau en réemploi, afin de prolonger leur durée de vie ;
- Organisation d'un pique-nique zéro déchet, incitant les agents à adopter des habitudes alimentaires plus durables.



► Don de matériel informatique à des opérateurs du champ solidaire

En 2024, près de 391 équipements informatiques (copieurs, écrans, PC portables, unités centrales, imprimantes, scanners), représentant un poids total de 2 736,4 kg, ont été remis à des opérateurs du champ solidaire. Ces structures donnent une seconde vie à ce matériel en le redistribuant à des écoles, associations et familles, tout en proposant un accompagnement numérique ouvert au public.

La maîtrise du budget

En 2024, le montant global des dépenses pour le budget commun de gestion de l'organisme (hors investissement, amortissement et dotations aux provisions) s'élève à la somme de 20 886 453€.

Elles augmentent de 733 641€, soit +3,6% par rapport à 2023.

La masse limitative frais de personnel est en hausse de 3,4%. Cette variation s'explique essentiellement par la hausse des effectifs CDI, l'effet report de la hausse de la valeur du point de +1,5% au 01/07/2023 ainsi qu'un recours plus important aux CDD et aux heures supplémentaires.

La masse limitative autres dépenses de fonctionnement est en hausse de 6,6%. Cette variation s'explique par la hausse du coût des énergies, des taxes foncières, des frais de déplacements des agents ainsi que l'organisation d'une assemblée générale du personnel.



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de l'Oise

Le système d'information, la numérisation, la TNI

Évolution du système d'information : refonte de l'infrastructure et modernisation du parc informatique

En 2024, plusieurs projets majeurs ont marqué une étape importante dans la modernisation du système d'information : la refonte de l'architecture Active Directory à l'échelle nationale, la modernisation du parc informatique des collaborateurs, ainsi que la sécurisation des accès et des échanges avec les partenaires

Une nouvelle architecture Active Directory pour toute la branche Famille

Le projet « Nouvelle Forêt » a permis une transformation en profondeur de l'infrastructure informatique. À l'échelle nationale, cinq domaines Active Directory (systèmes centralisés permettant de gérer et d'organiser l'ensemble des ressources du système d'information : les utilisateurs, postes de travail, serveurs, imprimantes, applications, etc.) ont été créés pour remplacer les 133 domaines locaux en place auparavant. Cette nouvelle architecture réunie dans un grand domaine « CAF.CNAF.INFO », vise à simplifier l'administration, renforcer la sécurité et améliorer la cohérence du système d'information. L'autonomie de chaque organisme est conservée via des unités d'organisation dédiées au sein de la nouvelle forêt. La fermeture définitive des anciens domaines interviendra en 2025, après remplacement des derniers serveurs restants

À la Caf de l'Oise, la migration a concerné 350 agents et 650 postes de travail répartis sur l'ensemble des sites de l'organisme. Le projet, conduit entre octobre 2023 et février 2024, a mobilisé les équipes autour de phases d'analyse, de tests et de migration planifiée.



Un parc informatique modernisé et rationalisé

Dans le cadre du plan d'équipement informatique, l'ensemble des agents a été dotés de postes équipés de disques SSD, apportant une nette amélioration en matière de rapidité, de fluidité et de confort d'usage au quotidien.

Par ailleurs, les agents mobiles ont été équipés d'ordinateurs portables de nouvelle génération et de stations d'accueil, permettant une utilisation polyvalente sur site comme en déplacement.

Cette démarche a permis de réduire le nombre de matériels actifs, tout en renforçant la fiabilité, la sécurité et la performance globale du parc informatique.

Renforcement des règles de sécurité : mesures anti-hameçonnage

Pour renforcer la sécurité des comptes utilisateurs Windows et prévenir les risques d'hameçonnage, la Caf de l'Oise, conformément aux directives nationales, a modifié à deux reprises les règles concernant les mots de passe en 2024. La longueur minimale est passée à 10 caractères, et la durée de validité a été portée à 6 mois. Ces évolutions préparent efficacement le déploiement de l'authentification multi-facteurs via Windows Hello prévu pour 2025.



Sécuriser les échanges avec les partenaires : déploiement de la plateforme PEPS

PEPS est la nouvelle plateforme nationale qui permet des échanges sécurisés de fichiers contenant des données personnelles avec les partenaires habilités. Elle garantit également une traçabilité complète des échanges. PEPS remplacera progressivement les échanges, notamment les plus volumineux jusque-là non dématérialisés.

Après une phase de tests réussie, les premiers utilisateurs de PEPS ont été les services Fraude et RSA pour leurs échanges avec leurs homologues du Conseil Départemental. La simplicité d'utilisation associée à une sécurité renforcée permettra d'étendre progressivement ces échanges à d'autres services et partenaires tout au long de l'année 2025.



Transformation numérique interne : le succès de la Semaine du Numérique (14-18 octobre 2024)

La première édition de la "Semaine du Numérique", initiée par la Direction Nationale du SI, visait à proposer aux collaborateurs des Caf des formations courtes sur les outils Office 365, complétées par des webinaires thématiques plus approfondis.

Cet événement a connu un vif succès à la Caf de l'Oise avec un taux remarquable de participation de 74 % des collaborateurs, plaçant notre organisme en tête du réseau Branche Famille. Le défi quotidien a également été plébiscité, permettant à 4 collaborateurs de la Caf de l'Oise de se hisser parmi les finalistes. Ce succès met en lumière les enjeux liés à la transformation numérique : l'appropriation par les collaborateurs des nouveaux modes de communication et de collaboration.

Afin de relever le défi de l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles, la Caf de l'Oise s'appuie sur deux référents numériques et un réseau de facilitateurs numériques répartis dans tous les services. Ils assurent un accompagnement de proximité, en répondant aux interrogations sur les outils et leurs fonctionnalités.

Cette réussite souligne le fort intérêt des collaborateurs pour les enjeux du numérique. Ce chantier majeur, structurant pour les compétences de demain, sera poursuivi en 2025 et au-delà.

La gouvernance

Le Conseil d'administration de la Caf de l'Oise règle, par ses délibérations, les affaires de l'organisme dans le cadre fixé par le code de la Sécurité Sociale. Il vote les budgets, définit la politique d'Action Sociale de la Caf dans le respect des enveloppes nationales et veille à améliorer les relations avec les usagers. La nouvelle mandature du Conseil d'administration a été installée le 24 mars 2022 par la Mission nationale d'audit et de contrôle des organismes de Sécurité sociale (MNC).

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2024

TITULAIRES	REPRESENTANT	SUPPLEANTS
Fabienne CAILLEUX, Bruno STENECK	CGT	Eve ALGUEMI, Nicolas VILMIN
Maud CORMONTAGNE, Thomas CNOCKAERT	CGT-FO	Céline COTU, Yvan CAYER
Florian DELATTRE, Marianne DIARRASSOUBA	CFDT	Laurent LEGER
Anne-Marie DA COSTA	CFTC	Franck DA COSTA
Pascal DELAYEN	CFE-CGC	Lucien TOURAT
Thierry DESHAYES, Mercedes POTTIER	U2P	Lionel HASCHER, Sandy SANCHEZ
Pascale GUILLON-DELLIS, Amélie TULLIEZ	MEDEF	Frédéric TARCY, Guy HERINGER
Bernadette GUY-COICHARD, Lucile BILLOIR	CPME	Valérie HASSANI, Valérie FEVRIER
Marie-Hélène BORDEAU	FNAE	Ariane BONY
Emmanuelle GUILLAUME MONNERY, Caroline HENRY, Julien LEONARD, François NORET	Associations familiales	Félicité BUKATARI, Éric DESSY, Pol-Henri MINVIELLE, Florence NARCYZ
Alain DEHAUDT, Virginie JOLY, Yannick MONE, Alison BRIDEN	Personnes qualifiées désignées par le Préfet	
Amélie VAN HOOREN, José DE ANDRADE, Valérie LE GOAS	Représentants du personnel CFDT	Aurélien CARLIER, Laura THOMAS



Président : Pascal Delayen

Vice-présidentes : Bernadette GUY-COICHARD, Maud CORMONTAGNE, Anne-Marie DA COSTA

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année 2024, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

Conseil d'Administration exceptionnel du 18 janvier 2024

- Signature par le Président du Contrat Pluriannuel d'objectifs et de gestion 2023-2027 avant envoi à la Cnaf

Conseil d'Administration du 22 février 2024

- Modification des nominations dans les instances du Conseil d'Administration
- Modification d'une fiche relative au Règlement Intérieur d'Action Sociale 2024 pour les allocataires
- Approbation de la ratification de la convention de gestion du FSL pour la période 2024-2026
- Approbation de la participation de la Caf de l'Oise à la convention du groupement de commande des prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie

Conseil d'Administration du 20 juin 2024

- Avis favorable pour les délégations de la Directrice par intérim
- Modification des nominations dans les instances du Conseil d'Administration
- Approbation des comptes 2023
- Approbation de l'affectation des résultats 2023 au report à nouveau
- Approbation des comptes FSL 2023
- Approbation du plafonnement des aides complémentaires ALSH pour l'année 2024
- Ratification des opérations de sorties d'inventaire

Conseil d'Administration du 17 octobre 2024

- Modification des nominations dans les instances du Conseil d'Administration
- Approbation du Budget Commun de gestion administrative rectificatif 2024 et du budget d'Action sociale rectificatif 2024

Conseil d'Administration du 12 décembre 2024

- Modification des nominations dans les instances du Conseil d'Administration
- Renouvellement des membres de la commission de recours amiable et de la commission des pénalités.
- Nomination du secrétaire de la Cra et de ses adjoints
- Nomination de la Directrice Comptable et Financière par intérim
- Approbation du Budget initial de gestion administrative 2025 et du Budget d'Action sociale 2025
- Approbation du RIAS allocataires 2025 et du Rias partenaires 2025
- Ratification des opérations de sorties d'inventaire

Consultation à distance du Conseil d'Administration le 23 décembre 2024

- Accord pour une aide exceptionnelle à la Caf de Mayotte à la suite du passage du cyclone Chido.

Nombres de Commissions :

- 4 Bureaux
- 5 Conseils d'administration
- 5 Commissions d'Action sociale
- 12 Commissions de recours amiable
- 5 Commissions des pénalités
- 17 Commissions des Aides Financières Individuelles

